



AGENCE NATIONALE POUR  
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE  
**A N M E**

Un engagement durable et renouvelable

## AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 2/2022

\*\*\*\*\*

### **Choix d'un bureau d'études pour l'élaboration de l'étude stratégique sur l'utilisation rationnelle de l'énergie à l'horizon 2050**

\*\*\*\*\*

L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie ci-après dénommée l'ANME lance à travers la procédure d'achat public en ligne (TUNEPS) le présent appel d'offres pour le choix d'un bureau d'études pour l'élaboration de l'étude stratégique sur l'utilisation rationnelle de l'énergie à l'horizon 2050.

Sont admis à soumissionner au présent appel d'offres, tout consultant ayant la qualité de bureau d'études, groupement de bureaux d'études ou groupement d'experts représentés en Tunisie, ayant une expérience confirmée dans le domaine de l'énergie. Les soumissionnaires désirant participer à cet appel d'offres doivent être inscrits sur le système d'achat en ligne (TUNEPS) et peuvent télécharger le cahier des charges gratuitement et participer à travers le site **www.tuneps.tn**

S'il n'est pas encore inscrit, le soumissionnaire doit contacter l'unité d'achats publics en ligne (TUNEPS) via les coordonnées ci-après :

- Adresse : Bab El Assel - rue Assel - 1006 Tunis
- Téléphone : (216) 70 130 340
- Site web : [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn)
- E-mail : [tuneps@pm.gov.tn](mailto:tuneps@pm.gov.tn)

Les offres doivent être **obligatoirement** envoyées à travers le système d'achat public en ligne TUNEPS au plus tard le 11 février 2022 à 10h.

L'ouverture des enveloppes contenant les pièces parvenues hors ligne d'une part, et les offres techniques ainsi que les offres financières parvenues en ligne d'autre part sera le jour même de la date limite de remise des offres soit le 11 février 2022 à 11h.

Les offres doivent être présentées comme suit :

#### **1. Pièces administratives : Modalités d'envoi:**

Toute offre envoyée en ligne doit être accompagnée d'une enveloppe cachetée contenant l'extrait du registre de commerce.

Cette enveloppe contenant uniquement la référence de l'appel d'offres et son objet et doit être envoyée à l'adresse suivante :

**Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie  
Cité Administrative, 1 Rue du Japon Montplaisir  
1073 Tunis-Belvédère B.P «213»**

Les pièces administratives suivantes doivent être remplies, scannées et envoyées en ligne :

- La fiche de renseignement signée et cachetée ;
- Une déclaration sur l'honneur comportant la confirmation du soumissionnaire de n'avoir pas fait, et son engagement de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation ;
- Une déclaration sur l'honneur d'acceptation de toutes les clauses des cahiers des charges;

**2. L'Offre technique : Remplie, scannée et envoyée en ligne :**

- Un plan de travail et une méthodologie;
- Des Curriculum Vitae et un tableau des exigences techniques, **conformément au modèle proposé**;
- Un planning de réalisation de la mission, présentant le délai de réalisation (en mois et en semaines) par étape et par tâche;
- Un chronogramme détaillé par tâches et par intervenants des consultants en **nombre d'homme/jour dans chaque tâche**.

L'ANME se réserve le droit d'exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier d'Appel d'Offres.

Toute offre ne comportant pas les pièces suscitées ainsi que toute autre pièce exigée par les cahiers des charges sera éliminée à l'expiration d'un délai supplémentaire éventuellement accordé aux soumissionnaires par la commission d'ouverture des offres.

**3. L'offre financière : Remplie, scannée et envoyée en ligne**

- Le formulaire de soumission;
- L'offre financière (tableaux de décomposition des prix).

Chaque soumissionnaire doit lire attentivement le contenu du dossier de l'appel d'offres et ses exigences, ainsi il assume les conséquences du non-respect de ces exigences ou la soumission d'une offre ne respectant pas les procédures et la façon mentionnées dans le cahier des charges.

Toute défaillance de ces conditions causera l'élimination de l'offre.